

DÉCLARATION

Par S.E. M. ZÉPHYRIN MANIRATANGA (RÉPUBLIQUE DU BURUNDI)
PRÉSIDENT DE LA SESSION DE 2023
DU COMITÉ SPÉCIAL DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES ET DU
RAFFERMISSEMENT DU RÔLE DE L'ORGANISATION AUPRÈS DE LA
SIXIÈME COMMISSION
SOIXANTE -DIX -HUITIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
QUESTION 82 DE L'ORDRE DU JOUR

20 octobre 2023

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur et le grand plaisir de présenter le rapport de la session de 2023 du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation, contenue dans le Supplément n° 33 (A/78/33).

Le Comité spécial

Sur la question du Règlement pacifique des différends, le Comité spécial a eu un débat thématique annuel sur le thème "Échange d'informations sur les pratiques des États concernant le recours aux organismes ou accords régionaux" également examiné la proposition de la Fédération de Russie concernant la mise en ligne par le Secrétariat d'un site web sur le règlement pacifique des différends et la mise à jour de *Manuel sur le règlement pacifique des différends entre États*.

En outre, le Comité spécial a examiné la préparation du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* et a été informé par le Secrétariat de l'état d'avancement des deux publications.

Le Comité spécial a également examiné ses méthodes de travail et a poursuivi ses discussions sur trois propositions écrites sur de nouveaux sujets soumises lors de sessions précédentes par le Mexique, la République islamique d'Iran et la République arabe syrienne, respectivement, ainsi que sur la proposition faite oralement par Cuba en 2019 concernant le rôle de l'Assemblée générale.

La délégation de la Fédération de Russie a également indiqué son intention de préparer une liste de sujets à examiner lors de la prochaine session du Comité spécial.

Finalement, Monsieur le Président,

Je voudrais attirer l'attention de tous les délégués sur le fait que, conformément à la pratique établie, des recommandations ont été formulées au cours de la session de 2023 sur le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et le *Répertoire de la pratique du Conseil*

Le Comité spécial n'a pas fait de recommandation sur le sujet du débat thématique annuel de l'année prochaine, au titre du point de l'ordre du jour sur le règlement pacifique des différends, car le paragraphe 5(b) de la résolution 77/109 de l'Assemblée générale prescrit déjà une liste de sujets pour les débats thématiques des prochaines sessions du Comité spécial.

J'espère sincèrement que le Comité spécial sera en mesure d'adopter son rapport régulier lors de la session de l'année prochaine.

Monsieur le Président,

Avant de conclure, je voudrais adresser mes remerciements aux délégations pour leur coopération, ainsi qu'aux membres du Bureau pour leur aide et leurs conseils précieux.

Je vous remercie.
